

Charte d'engagement du centre de santé de l'Hôpital de Houdan vis-à-vis des patients

Le centre de santé de l'Hôpital de Houdan regroupe des professionnels de santé des spécialités suivantes :

1) Consultations sur rendez-vous

Addictologie	Orthoptie
Allergologie	Pédicure
Cardiologie	Pneumologie
Diététique	Radiologie
Endocrinologie	Rééducation périnée
Gastroentérologie	Rhumatologie
Gynécologie	Sage-femme
Médecine générale	Soins infirmiers
Maladies infectieuses	Urologie
Médecine vasculaire	
Ophtalmologie	
ORL	
Orthopédie	

2) Consultation sans rendez-vous

CSPI (=Médecine générale sans rendez-vous)

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé. Notre engagement s'articule autour de 3 axes :

1) Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire

Le centre de santé s'organise avec ses professionnels de santé pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires :

	Horaires de prise de rendez-vous téléphonique	Horaires d'ouverture de l'accueil administratif des patients	Horaires des consultations
Centre de Santé hors radiologie	Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 au 01.30.46.18.00	Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h30	Du lundi au vendredi de 8h30 à 20h00, et le samedi matin de 8h30 à 13h30
Radiologie	Du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 au 01.30.46.18.23	Du lundi au vendredi de 9h00 à 19h30 et le samedi matin de 9h00 à 13h00	Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30, et le samedi matin de 9h00 à 13h00

2) Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité

Le centre de santé est organisé pour répondre à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans le cadre d'une consultation de médecine générale sans rendez-vous au Centre de Soins de Première Intention (CSPI).

3) Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge

L'organisation en centre de santé nous permet de vous assurer un accueil qui permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels du centre de santé amenés à assurer votre suivi médical ;
- vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs au centre de santé dont vous avez besoin ;
- organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.

Dr DESJARDINS



Médecin coordonnateur du Centre de santé

Mme Patricia CHAMPION



Directrice de site